



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche



07004-F



Distr. LIMITEE

ID/IG.227/3
22 avril 1976

FRANCAIS
Original : BULGARE*

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Table ronde ministérielle sur
l'industrialisation de l'agriculture
Varna (Bulgarie), 20-24 mai 1976

LES COMPLEXES AGRO-INDUSTRIELS
BASE INSTITUTIONNELLE D'INTEGRATION
ENTRE LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES^{1/}

par

D. Yurokov
Vice-Ministre de l'agriculture et de l'industrie alimentaire
de la Bulgarie

* Cette traduction n'est pas une traduction officielle des services de l'ONUDI.

^{1/} Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI. Le présent document a été reproduit tel quel.

1d.76-1690

Le développement socio-économique de la République populaire de Bulgarie, après la victoire populaire du 9 septembre 1944, est basé sur la politique du P.C.B. visant à l'union entre la classe ouvrière et la paysannerie travailleuse. La collectivisation de l'agriculture constitue un pas important sur la voie de la consolidation ultérieure des relations d'amitié entre ces deux classes fondamentales de notre société. Le résultat en a été la liquidation du contraste profond entre la ville et la campagne, hérité du passé, et la création des préalables matériels au passage de la production agricole sur la voie industrielle de développement.

Les rapports créés entre l'industrie et l'agriculture sont d'un type essentiellement nouveau et visent à atteindre le développement harmonieux de ces deux plus importants secteurs de l'économie socialiste. L'application des acquis contemporains exige la liaison la plus étroite entre les activités industrielles et agricoles les plus importantes : la production et l'approvisionnement de l'agriculture en moyens de production, les activités industrielles qui la desservent, l'agriculture elle-même, l'industrie alimentaire et le commerce des comestibles. L'intervention active de l'Etat y est dirigée vers la rationalisation des formes d'organisation, vers l'utilisation efficace des ressources de production disponibles, y compris les conditions naturelles.

Les nouvelles formes institutionnelles et d'organisation d'une fusion économique et technologique des unités de

production de ces sphères de la production sociale sont, certes, subordonnées à la tâche de trouver les procédés les plus efficaces de rehaussement du bien-être général des travailleurs et de satisfaction des besoins croissants du pays en produits alimentaires et autres d'origine agricole aussi.

C'est en rapport avec toutes ces considérations de principe, que les complexes agro-industriels (CAI) se sont affirmés en tant que forme de base d'organisation de l'agriculture à l'étape actuelle de notre développement socio-économique.

La création des CAI n'était possible qu'après la réalisation de certains préalables économiques et sociaux importants, créés au fur et à mesure au cours de la période tricenale écoulée du développement socialiste, notamment après la réforme agraire ; la socialisation des principaux moyens de production, en industrie et en agriculture ; le perfectionnement de la structure de la production ; la concentration et la spécialisation des activités économiques et l'intensification de l'économie nationale tout entière.

Pour donner une idée complète de l'essence des CAI, en tant que base institutionnelle d'intégration verticale, il est nécessaire de rappeler en quelques mots le développement historique des formes d'organisation dans l'agriculture. Nous attribuons une importance particulière à la coopération de production qui présente une nouvelle époque dans le développement de la campagne bulgare.

A la veille de notre révolution socialiste en septembre 1944, il y avait dans le pays 1 100 mille exploitations agricoles privées, la terre étant morcelée en près de 12 millions de parcelles d'une dimension moyenne de 0,35 ha. Dans cet état de choses, les lisières et les bords à eux seuls

prenaient des dizaines de milliers de ha qui n'étaient au fond qu'une pépinière de plantes adventives et ennemis des cultures. Les petites dimensions des exploitations rendaient impossible l'utilisation même minimale du progrès technique. La terre était travaillée exclusivement à l'aide d'animaux et par le travail manuel. A cette époque, les principaux outils du travail agricole en Bulgarie étaient l'araire et la bêche, la faux et la faucille, la fourche. La structure agraire freinait l'introduction de nouvelles variétés et races hautement productives. Tout cela conditionnait des rendements moyens extrêmement bas, ainsi que la faible productivité du bétail. En 1936/40, le rendement moyen par ha était de 13,1 quintaux de blé ; 11,7 quintaux de maïs ; 8,8 quintaux de tournesol. La lactation moyenne des vaches était de 400-500 litres par an, la ponte moyenne des poules - de 75-80 œufs par an,

A la suite de l'arriération technique, du poids du système fiscal, de la dépendance du capital bancaire et usurier, les revenus minimes vouaient les larges masses rurales à une existence misérable.

Au cours de cette période, l'organisation de la production dans les petites exploitations agricoles tenait de l'autarcie. Elles vendaient leur infime production marchande, lait, beurre, œufs, légumes et fruits, directement au consommateur. La réalisation du grain panifiable avait, dans la plupart des cas, un caractère fortuit. Il n'y a que le tabac, la betterave sucrière et une partie de l'orge de brasserie qui se réalisaient selon des contrats préalables, conclus avec les fabricants dans des conditions lésant les intérêts des producteurs.

Avec la lutte politique que les paysans bulgares ne-

naient en union avec la classe ouvrière, ils cherchaient les moyens d'améliorer leur condition économique. Sur cette base, en Bulgarie surgit et se développa un vaste mouvement coopératif (coopératives de crédit, de consommation et autres d'un type général).

Dans la période d'avant-guerre étaient créées plus de 40 coopératives de production agricole. L'Etat, loin de leur prêter une aide économique et d'organisation quelle qu'elle fût, entravait leur développement par tous les moyens possibles. C'est pourquoi vers 1944 il n'en restait plus que 29.

La coopération dans la production entraînait la concentration de celle-ci et l'application des moyens de production modernes : tracteurs, batteuses et autres, ainsi que des semences sélectionnées.

Le mouvement coopératif de cette période contribuait à la défense des intérêts des masses paysannes et à leur rééducation dans un esprit d'aide mutuelle. Pourtant, dans les conditions d'alors, ces coopératives favorisaient surtout, dans une certaine mesure, les exploitants agric les plus aisés.

En 1944, le problème du développement ultérieur de l'agriculture fut carrément posé. Les réformes agraires effectuées par le gouvernement du Front de la Patrie en 1944-1945, arrêta le morcellement ultérieur de l'agriculture. Mais elles ne pouvaient pas à elles seules résoudre le problème agraire.

La Bulgarie adopta la voie socialiste de remembrement par la coopération de la production agricole. Elle eut donc lieu par l'application dans un esprit créatif des principes du Plan coopératif de Lénine.

Dans notre pays, les petits et les moyens propriétaires

ayant la prépondérance jusqu'à la révolution, il ne fut pas procédé à la nationalisation de la terre. A cette étape, la plupart des paysans adopteraient une attitude négative à l'égard de cet acte. C'est pourquoi ils adhèrent aux coopératives sans perdre leur droit de propriété sur la terre, dans les conditions de l'observation stricte du principe de l'affiliation bénévole. Les formes coopératives permirent l'introduction des machines, des engrais chimiques, des variétés et des races au rendement élevé, la division et l'organisation rationnelle du travail, la participation massive des travailleurs à la direction et à la gestion de la production. La ferme coopérative fut la forme fondamentale qu'on adopta pour faire évoluer l'agriculture bulgare sur la voie choisie. C'est par cette forme, scientifiquement fondée par Georges Dimitrov, qu'on aboutit à l'union des milliers de travailleurs agricoles en vue de la mise en valeur collective de la terre et de tous les moyens de production.

La ligne du développement simultané de l'agriculture et de l'industrie joua un grand rôle pour le succès de la politique agraire en Bulgarie. Sous ce rapport, la formulation de Georges Dimitrov fut particulièrement utile et opportune, à savoir que "le pouvoir de démocratie populaire et la construction socialiste ne peuvent pas reposer longtemps sur deux bases différentes : celle de la grosse industrie socialiste, d'une part, celle de l'agriculture morcelée et arriérée, à faible production marchande, de l'autre."

Parallèlement aux fermes coopératives, ont été édifiées un grand nombre de fermes d'Etat. Tout en fournissant une part de la production agricole, elles devaient remplir des tâches spécifiques - assurer de nouvelles variétés et races, donner

l'exemple en matière d'organisation de la grosse production.

Pour édifier rapidement la base matérielle et technique des fermes coopératives et des fermes d'Etat, pour faire assimiler avec succès les techniques, dès le début de la coopération massive de l'agriculture, des stations de tracteurs et machines de l'Etat ont été créées. Plus tard, après la consolidation des fermes coopératives au point de vue d'organisation et d'économie, après la formation des techniciens et ingénieurs nécessaires, le matériel technique de la plupart des stations a été acheté par les fermes coopératives.

La possibilité de puiser à la riche expérience, sur le plan de l'organisation et de la production, des kolkhozes, des sovkhozes et des stations de tracteurs et machines soviétiques est d'une importance décisive pour le développement des fermes coopératives et d'Etat et des stations de machines et tracteurs.

La période d'édification et de consolidation sur le plan économique et d'organisation des fermes coopératives est caractérisée comme la première étape de concentration de la production agricole. C'est l'étape de la formation des nouveaux rapports de production avec les forces productives effectives et de leur développement ultérieur.

En 1958-1959 eut lieu la deuxième concentration de la production agricole. Les 3 500 fermes coopératives et d'Etat d'une dimension moyenne de 1 000 à 1 200 ha fusionnèrent dans 1 100 grosses entreprises agricoles socialistes d'une dimension moyenne d'environ 4 000 ha de terres arables. Par cela, dans les conditions d'alors, la production des exploitations agricoles se rapprocha de son volume optimal. L'agrandissement des fermes coopératives permit l'intensification accélérée

rée de la production agricole. Elles virent s'accroître leurs possibilités d'étendre leur base matérielle de production, de construire des ouvrages de bonification par les eaux et des bâtiments pour l'élevage.

Durant la première étape de développement des fermes coopératives, la répartition des revenus avait lieu suivant la quantité du travail fourni et des terres apportées. Ce mode de distribution des revenus contribua énormément à attirer les paysans moyens dans les coopératives agricoles et à faire accroître leur activité. Il faut y ajouter que les revenus des terres diffèrent par leur essence de la rente absolue caractéristique pour les exploitations privées. Pour la majorité des paysans, qui au moment de leur adhésion bénévole aux fermes coopératives y apportaient leurs terres et leur inventaire, ces revenus faisaient partie de la rémunération de leur pénible travail agricole du passé. Au cours de cette période, les fermes coopératives rémunéraient leurs membres en nature et en espèces.

L'assemblée générale de chaque coopérative fixait le rapport entre la rémunération, en espèces et en nature, pour le travail et celle pour les terres, les statuts-type ayant établi les limites entre lesquelles ce rapport pouvait varier : la rémunération du travail ne pouvait descendre au-dessous de 75 %, celle pour les terres ne pouvait dépasser les 25 %. Après 1960, lorsque les coopératives agricoles s'étaient consolidées sur le plan économique, les coopérateurs renoncèrent eux-mêmes aux revenus que leur rapportaient les terres. Par cela, les exploitations coopératives acquirent tout à fait le caractère d'entreprises socialistes.

Durant cette période, à la suite de l'accroissement

du volume et du renforcement du caractère marchand de la production, les fermes coopératives réduisirent progressivement et finalement supprimèrent les rémunérations en nature.

Au cours de la période de la deuxième concentration de notre agriculture, le perfectionnement de l'ensemble de l'organisation des fermes coopératives et d'Etat, l'intensification et les mesures prises par l'Etat en vue de stimuler la production nationale entraînèrent une croissance considérable du volume et de l'efficacité de la production agricole. Le volume de la production agricole globale, exprimé en prix comparables, s'accrut, en 1970, par rapport à 1948 de 204,6 pour cent et, par rapport à 1956 - de 97,6 pour cent, devançant ainsi la croissance des fonds fixes de production.

Le système de contrat, basé sur la planification devint la forme fondamentale de l'écoulement des produits agricoles. Les liens économiques de production entre les fermes coopératives et d'Etat d'une part et l'industrie alimentaire et le commerce des légumes et des fruits à l'état frais de l'autre connurent un vaste développement et une grande stabilisation.

Parallèlement, durant cette étape, les possibilités économiques des différentes fermes coopératives et d'Etat s'accrurent et, aidées par l'Etat, elles construisirent des fabriques de conserves, sécheries, etc., tandis que d'autres étendirent l'activité des ateliers existants de transformation des fruits, des légumes, du raisin et d'autres produits du cru. Vers 1970, les fermes coopératives possédaient 46 fabriques de conserves d'une capacité de 2 000 à 10 000 tonnes, 119 fabriques de vins et d'autres spiritueux, 35 sécheries de fruits et de légumes. Ainsi, dans les entreprises

agricoles surcroient les éléments de l'intégration de l'activité agricole et industrielle sur la base de la combinaison.

* * *

L'industrialisation de l'agriculture entraîne des modifications continues de leur base technique et des formes de son organisation. Particulièrement dynamiques sont les exigences visant au rehaussement du degré de concentration et spécialisation de la production, à l'accroissement des dimensions des superficies occupées par les diverses cultures, du nombre des animaux considéré du point de vue d'espèces et de groupes de production. En outre, l'industrialisation exige d'importants investissements croissant sans cesse qui produisent un grand effet mis à court délai.

De ce point de vue, les fermes coopératives et d'Etat, au bout des années soixante, n'étaient plus en mesure de développer chacune à part une production en conformité avec les acquis scientifiques et techniques contemporains.

Malgré les dimensions importantes des exploitations (4 000 ha en moyenne), la polyculture les empêchait d'atteindre les dimensions optimales de la production des divers secteurs et cultures.

En même temps, la nécessité de créer d'importantes bases territoriales de matières premières pour l'industrie alimentaire, ainsi que la solution d'autres problèmes économiques et sociaux de l'agriculture imposèrent l'union des forces et des moyens des fermes coopératives et d'Etat par l'édification des complexes agro-industriels.

Les CAI représentent des organisations économiques

des fermes coopératives et d'Etat d'une micro-région agricole déterminée. Ils ont été créés dans le but de relever l'efficacité de la production sur la base de son industrialisation ultérieure. Ainsi, en 1972, il y avait dans le pays 163 complexes agro-industriels d'une moyenne de 24 000 ha de terres arables ; 29,1 millions de leva de volume annuel de production globale ; 25,5 millions de leva de fonds fixes de production ; 6 170 coopérateurs actifs et ouvriers.

Au cours de l'édification des CAI on tenait compte de la nécessité d'asseoir sur de solides fondements scientifiques leur composition et dimensions, la spécialisation et l'étendue des exploitations et des autres secteurs qui les composaient. C'est pourquoi, des projets techniques et économiques avaient été élaborés pour tous les complexes agro-industriels portant aussi bien sur leur organisation générale que sur celle de toutes les activités agricoles et industrielles.

Les CAI ont également permis la centralisation des moyens financiers et leur judicieuse orientation vers la création de chantiers économiques modernes et efficaces et de divers leviers, stimulants économiques.

L'édification et le développement des complexes agro-industriels se réalise sur le principe de la gestion démocratique. La démocratie coopérative s'exprime dans l'éligibilité de la direction, la vaste participation des coopérateurs et des ouvriers à la gestion des complexes, le compte rendu de l'activité redevable au collectif et le contrôle populaire sur l'activité de la direction. Il était très important de créer les conditions nécessaires à la coordination la plus étroite des intérêts des diverses fermes composantes avec

ceux de l'ensemble du CAI. C'est pourquoi le complexe agro-industriel, en tant que forme d'organisation de base de la production agricole bulgare, représente par son essence un développement et un perfectionnement du régime coopératif.

L'activité des CAI et des fermes coopératives et d'Etat qui les composent et leurs rapports sont basés sur le mécanisme économique scientifiquement fondé, formulé dans le règlement respectif.

L'élément le plus essentiel du mécanisme des CAI s'avère le schéma de la formation et de la répartition de leurs revenus et leurs fonds (annexe No. 1).

La centralisation des fonds "Extension et perfectionnement technique", "Action économique et aide" et "Initiatives sociales et culturelles" permet de les orienter encore plus judicieusement vers l'édification d'une nouvelle base matérielle de production ou bien vers la reconstruction et la modernisation de la base existante. Ces fonds stimulent la concentration et la spécialisation ultérieures de la production et soutiennent économiquement ces secteurs du complexe qui fonctionnent dans des conditions relativement moins propices.

La centralisation des fonds a également permis de résoudre une tâche socio-économique si importante que l'unification des conditions de la rémunération du travail dans les fermes composantes. En utilisant les moyens du fonds "Action économique et aide", les CAI égalisent progressivement les normes du travail et les tarifs qui fixent la rémunération du travail. Cela permet de surmonter l'influence négative des différentes conditions naturelles et économiques sur le taux du salaire et respectivement sur l'intéressement matériel des secteurs de la production. L'accroissement rapide de la pro-

ductivité du travail et de l'efficacité de la production contribue dans une grande mesure à faire surmonter les contradictions surgissant entre les différents secteurs au cours de l'égalisation des normes du travail et des tarifs des salaires. En outre, l'Etat, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture et de l'Industrie alimentaire apporte aux CAI une aide financière supplémentaire afin de réaliser ce principe.

En fonction des conditions de production, dans les différents CAI sont établis plusieurs secteurs fondamentaux et complémentaires : dans les régions grainières et d'élevage - production de céréales panifiables et fourragères, cultures techniques, élevage bovin, aviculture ou élevage porcin ; dans les régions intensives - plantations fruitières, vignes, cultures maraichères, élevage bovin; dans les régions à tabac - tabacs, élevage bovin, élevage ovin, etc. Soixante-trois CAI ont leur secteur fondamental qui assure plus de 50 % de toute leur production marchande ; 51 CAI ont chacun deux secteurs fondamentaux assurant au total plus de 60,1 % de la production marchande ; 38 CAI possèdent chacun trois secteurs fondamentaux fournissant plus de 75% de leur production marchande et les autres 11 CAI ont chacun 4 et plus de secteurs fondamentaux.

Le processus de spécialisation des CAI est dirigé d'une façon planifiée. Le but assigné c'est réduire le nombre des secteurs et atteindre leur juste combinaison en vue d'assurer une utilisation rationnelle de la terre, du travail et des autres ressources. Les grandes dimensions des CAI permettent d'organiser la production des divers secteurs et cultures en gros massifs et unités de production même en présence de

plusieurs secteurs fondamentaux et complémentaires. Cela permet de mettre à profit les avantages de la concentration et de la spécialisation de la production tout en évitant les conséquences défavorables de la monoculture. Dans le cadre des complexes agro-industriels, au cours de l'année 1974 ont été constituées et mises en service 27 entreprises de production grainière, 38 - de production de fruits et de raisin, 5 - de tabac, 14 - de lait de vache, 11 - d'élevage ovin, 23 - de production de viande de porc, 21 - d'œufs et de chair de volaille, 22 - de viande de bœuf, etc. Les entreprises spécialisées constituent une base de matières premières destinées directement aux organisations industrielles et commerciales. Elles sont organisées à partir de la création de grands massifs de cultures des champs, de légumes et de plantations durables congénères ; des bâtiments modernes d'élevage pour un nombre optimal d'animaux sont construits. Les parcelles de dimensions moyennes, soit de 40-50 hectares, ont cédé la place, dans la culture céréalière, aux massifs de 500 à 1 000 hectares chacun ; les légumes sont concentrés sur des massifs de 315 hectares en moyenne. D'immenses vergers et vignobles de 1 000-2 000 hectares chacun ont été créés, englobant environ 80 % des plantations durables ; 39 usines d'engraissement de porcs ont été édifiées pour 12-46 mille têtes chacune ; dans chacun des 33 combinats avicoles on élève 3-7 millions de poulets par an et 50-300 mille ponduses. Douze entreprises d'engraissement de veaux ont été constituées de même d'une capacité de 3-10 mille places.

Dans certaines régions, la spécialisation et la concentration de la production agricole dépassent le cadre des complexes agro-industriels eux-mêmes. Ainsi, par exemple,

dans le département de Plévéne, où 9 complexes agro-industriels ont été fondés, la production de chair de volaille est confiée au complexe agro-industriel de la ville de Pordim, qui possède une fabrique d'une capacité annuelle de 7 millions de broilers et la production d'oeufs - au complexe agro-industriel de Plévéne-sud qui est doté d'une fabrique dont la capacité s'élève à 300 mille pondeuses. La spécialisation du complexe agro-industriel dans le département est de même considérable en ce qui concerne la production de betterave sucrière, de chanvre, de légumes et de raisin.

Dans le département de Plovdiv, la spécialisation du complexe agro-industriel a été réalisée dans le domaine de l'élevage porcin, dans la production de chair de volaille, de légumes, de raisin et de fruits.

La sphère des services des complexes est également centralisée dans de grandes entreprises spécialisées : transport automobile, réparations courantes des machines agricoles et du cheptel mort, bâtiments, centres agro-chimiques, etc. Par leur équipement technique et leur organisation, ces entreprises ont un caractère industriel. Ainsi en 1975 la sphère respective des services comptait environ 300 entreprises.

Les unités de production spécialisées, basées sur une infrastructure moderne et une technologie progressiste jouent un grand rôle dans le perfectionnement de la production.

Assumant une partie déterminée de la production, elles contribuent aussi à l'approfondissement de la spécialisation des autres entreprises constituantes.

Le processus d'édification d'entreprises spécialisées dans les complexes agro-industriels continue à s'effectuer intensivement pour que soient créées, dans un proche avenir,

d'importantes entreprises-annexes spécialisées, reposant entièrement ou avant tout sur le principe sectoriel, ainsi que sur une technique et technologie modernes.

Les résultats obtenus au cours des quelques années d'activité des complexes agro-industriels montrent la justesse de la politique de concentration et d'industrialisation de la production agricole, adoptée chez nous dans les nouvelles conditions.

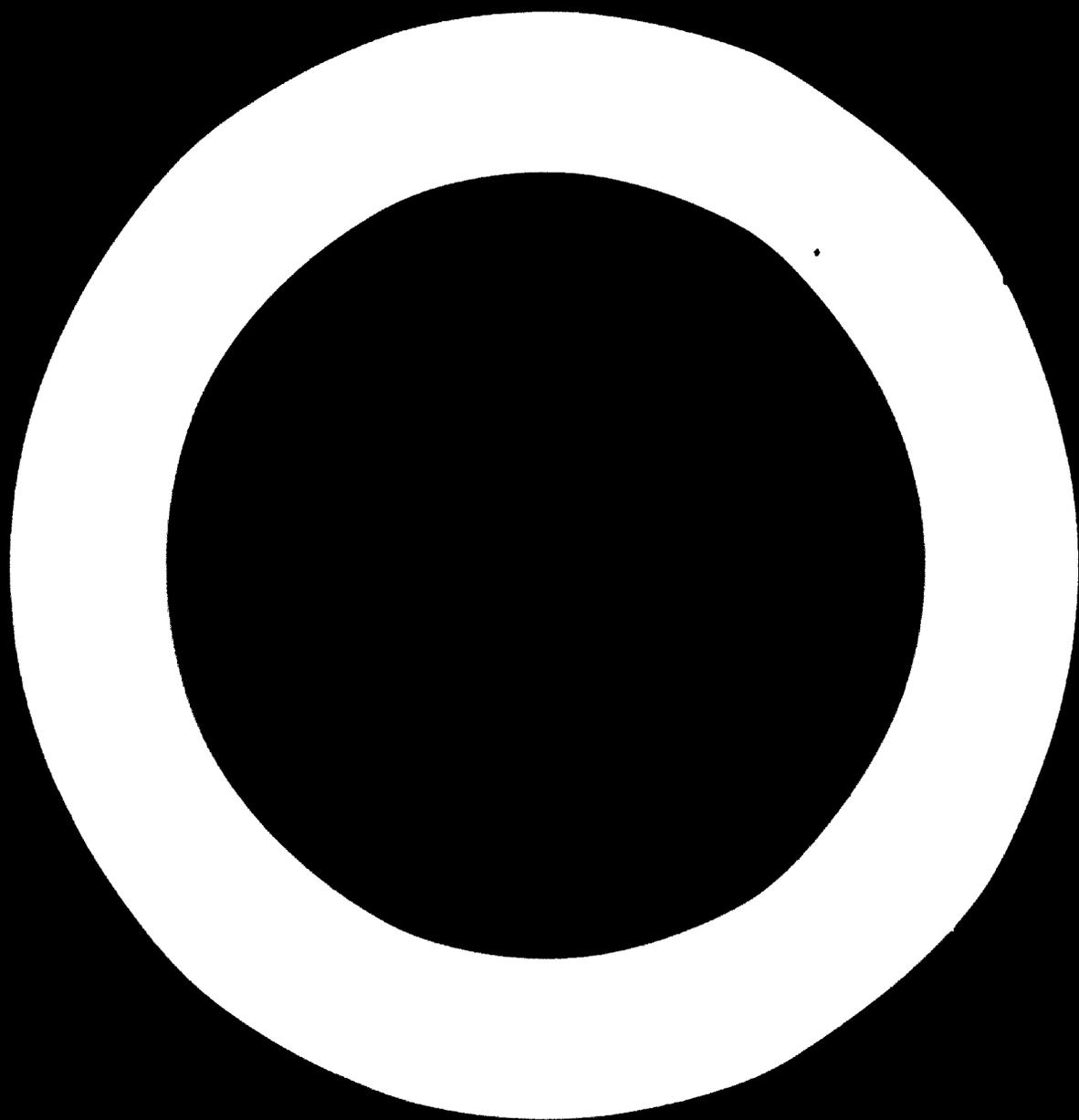
La période de 1971-1975, pendant laquelle les complexes agro-industriels ont été constitués et se sont consolidés, marque une nouvelle augmentation du volume de la production agricole fournie, une augmentation de la productivité du travail et de l'efficacité de la base de production matérielle toujours croissante. (Tableau No. 1).

Tableau 1

I n d i c e s	Production globale en leva	
	1970	1975
Sur un ha de terre cultivable	717	851
Sur une personne à plein emploi	2408	3292
Sur mille leva de fonds fixes de production	1194	1431

La productivité du travail suivant l'indice de production pour une personne à plein emploi, s'est accrue en 1975 par rapport à l'année d'avant-guerre 1939, d'environ 5 fois.

En dehors de la production agricole typique et des services, certains complexes agro-industriels possèdent aussi des capacités de transformation : fabriques pour la mise en



complexes agro-industriels est réalisée aussi, à un certain point, sous une direction unique, l'intégration verticale entre les groupes de travail échelonnés de différents produits agricoles. Ainsi, par exemple, la production de fourrage avec la transformation industrielle dans les usines à fourrage, la production de viande, d'oeufs, de chair de volaille, ou bien la production de fruits, de légumes, d'une part, avec la sphère des services (fumure, lutte contre les maladies et les nuisibles, réparations, transport automobile, etc.), et, d'autre part, avec leur transformation industrielle et leur conservation.

L'importance des complexes agro-industriels en tant que base institutionnelle de l'intégration verticale est de beaucoup plus grande, car ils sont les principaux partenaires de l'industrie alimentaire d'Etat dans la production de produits finis de provenance agricole. Pour mieux éclaircir leur rôle, il est indispensable d'examiner, quoique brièvement, la structure organisationnelle des secteurs de l'économie nationale liés directement à l'agriculture.

L'activité industrielle et commerciale portant sur l'approvisionnement de l'agriculture en moyens de production et sur certains services d'importance nationale tels que la construction de systèmes d'irrigation, les grosses réparations de machines, les transports est groupée en un système d'unions économiques d'Etat (UEE) à profil bien déterminé. En outre, ce système englobe des unions économiques qui produisent et fournissent par la voie des importations des moyens de production affectés uniquement à l'agriculture : telles sont les unions économiques d'Etat "Agromachina", "Réparations de machines agricoles", "Economie des eaux d'Etat", etc. A l'appro-

visionnement de l'agriculture participent aussi des unions économiques qui, en dehors des moyens de production destinés à l'agriculture, fournissent ou assument la commercialisation de produits destinés à d'autres branches de l'économie nationale, comme, par exemple, l'industrie chimique et pharmaceutique, les matériaux de construction, etc. Parallèlement à l'industrialisation, le volume des moyens de production que l'industrie fournit à l'agriculture augmente à des rythmes accélérés ; les relations entre elles s'étendent. En tenant compte également des dimensions accrues de la production dans les différents complexes agro-industriels, ces complexes s'avèrent des acheteurs aux grandes possibilités.

C'est ce que met en évidence le volume des différents moyens de production qu'un complexe agro-industriel reçoit en moyenne par an des secteurs de l'industrie. Ainsi, par exemple, un complexe agro-industriel achète en moyenne 21,5 tracteurs (ramenés à 15 C.V.), plus de 3 800 tonnes d'engrais chimiques en matière pure, environ 315 tonnes d'herbicides, de fongicides et d'insecticides, plus de 12 mille tonnes de fourrages combinés, etc. En outre, les complexes agro-industriels ont des prétentions de plus en plus grandes à l'égard des unions économiques qui produisent et fournissent des moyens industriels de production pour l'agriculture, non seulement en ce qui concerne le volume, mais aussi en ce qui concerne les indices et possibilités techniques et technologiques.

L'achat, la transformation industrielle et la commercialisation de la production agricole sont réalisés également par les unions économiques d'Etat et leurs entreprises sur place. Ce qui caractérise ces unions, c'est leur spécialisa-

tion poussée. L'union économique d'Etat "Bulgarplod" achète, transforme, exporte et fournit aux consommateurs, par son réseau commercial et ses magasins, des fruits et des légumes frais, des conserves de fruits et de légumes ; l'union économique d'Etat "Tabacs bulgares" achète et transforme le tabac produit en Bulgarie, fait le commerce de tabacs et de produits de tabac au marché du pays et à l'étranger ; l'union économique d'Etat "Pbholopa" achète, transforme et fournit aux organisations commerciales de la viande et de la charcuterie ; l'union économique d'Etat "Industrie laitière" achète, transforme et fournit aux consommateurs du lait et des produits laitiers, etc.

Le haut degré de concentration et de spécialisation atteint, offre la possibilité aux différents complexes agro-industriels de produire et de fournir de grandes quantités de matières premières standard aux organisations et entreprises de transformation et de commerce, s'avérant ainsi des partenaires à titre égal.

Ainsi, par exemple, en 1974, les organisations commerciales et les combinats de conserves relevant de l'union économique d'Etat "Bulgarplod" à Plovdiv ont acheté au complexe agro-industriel "Trakia", spécialisé dans la production de fruits et de légumes, plus de 67 mille tonnes de légumes, y compris 38 mille tonnes de tomates et plus de 27 mille tonnes de fruits dont 17 mille tonnes de pommes ; au complexe agro-industriel "Parvénets" - plus de 51 mille tonnes de légumes, plus de 27 mille tonnes de raisin et 22 mille tonnes d'autres fruits ; au complexe agro-industriel "Kritchim" - plus de 50 mille tonnes de légumes. Les entreprises de l'union économique d'Etat "Vinprom" ont acheté au complexe agro-industriel "Pomorié",

spécialisé dans la production de raisin de cuve, plus de 31 mille tonnes de raisin et au complexe agro-industriel "Songurliaré" plus de 19 mille tonnes. Au cours de la même année, le complexe agro-industriel "Radnévo" a vendu à l'organisation d'achat près l'union économique d'Etat "Textile bulgare" 2,3 mille tonnes de coton, et à l'union économique d'Etat "Sucre bulgare" 41 mille tonnes de betterave sucrière. Le complexe agro-industriel "Sandanski" a fourni à l'entreprise industrielle près l'union économique d'Etat "Tabacs bulgares" 4 mille tonnes de tabac, le complexe industriel "Kroumovgrad" - 4,9 mille tonnes, le complexe agro-industriel "Gotsé Delchev" - 7,7 mille tonnes. Pour ce qui concerne les complexes agro-industriels spécialisés dans la culture grainière, le complexe agro-industriel de la ville de Nicopole a vendu à l'union économique d'Etat "Céréales" 15 mille tonnes de grains, et ainsi de suite. Le complexe agro-industriel "Sredets" a fourni à la centrale de lait "Serdika" (union économique d'Etat "Rodopa") plus de 32 mille tonnes de lait de vache.

Différentes entreprises de l'industrie alimentaire établissent des relations étroites avec leurs contractants - complexes agro-industriels. Le combinat de conserves d'Etat "Guéorgui Kirkov" de la ville de Plévéne, par exemple, relevant de l'union économique d'Etat "Bulgarplod" a implanté, à six endroits, dans les jardins potagers du complexe agro-industriel, des installations pour la transformation initiale de tomates destinées à la production de purée de tomates ; il prend part avec ses propres machines à la rentrée de la récolte de haricots et de petits pois destinés à l'industrie de conserves. Il participe ainsi, directement, à l'assimilation des découvertes du progrès technique, à la réduction

du taux de main-d'oeuvre dans la production, à la réduction des dépenses matérielles.

Un rôle très important dans l'intégration de type vertical revient à l'Union économique d'Etat "Industrie fourragère" qui a pour tâche d'acheter des fourrages secs, de produire des fourrages combinés et d'approvisionner, suivant le plan établi, les usines et fermes d'élevage des complexes agro-industriels et des unions spécialisées dans l'aviculture et l'élevage porcin. L'union économique d'Etat "Semences sélectionnées, plants et semis" joue à peu près un rôle analogue. Elle organise la production de semences sélectionnées dans ses exploitations et leur culture dans les secteurs de sélection au sein des complexes agro-industriels déterminés, en exerçant un contrôle méthodique. L'achat, la conservation, le traitement indispensable des semences et leur fourniture aux producteurs sont réalisés dans les entreprises de la même union économique d'Etat.

Il ressort de ce qui vient d'être dit que la production de moyens de production ainsi que d'importantes activités de portée nationale pour l'agriculture (travaux de bonification, grosses réparations, transport, bâtiment, etc.), l'achat, la transformation industrielle, le commerce et l'exportation des produits agricoles sont groupés dans les organisations économiques d'Etat. Ces dernières sont spécialisées dans les opérations industrielles, commerciales et autres, chacune les pratiquant au moyen d'un réseau d'entreprises annexes, dans les régions respectives du pays. Toutes les organisations économiques - les unions économiques d'Etat et les complexes agro-industriels dans le cadre du Complexe agro-industriel national sont grandes, économiquement puis-

santes, assurant une concentration poussée de la production ainsi que la centralisation de la gestion. Elles sont différenciées du point de vue organisation et technique. En vertu des ordonnances gouvernementales qui réglementent leurs relations mutuelles et leurs relations avec l'Etat, elles jouissent d'une autonomie économique relative. Dans ces conditions, la forme contractuelle de l'intégration verticale est le plus largement appliquée. Par voie contractuelle sont concrétisés les plans de fourniture de moyens de production destinés aux unités de production des complexes agro-industriels, ainsi que les plans de production et d'achat de produits agricoles à l'état frais ou conservé que les organisations économiques respectives doivent acheter. La stabilité des rapports se manifeste par le passage de contrats annuels aux contrats à long terme (5 ou plus de 5 ans). Par la réglementation des prix d'achat, des standards et des primes, l'Etat crée des conditions économiques à l'intéressement et à la stimulation de la production ainsi qu'à l'activité commerciale des différentes organisations économiques et entreprises y annexées. Lors de la formation et de la répartition du fonds général, les unions économiques d'Etat peuvent participer, par leurs propres moyens et dans l'immédiat, à l'application du progrès scientifico-technique dans la production des matières premières agricoles respectives au sein des complexes agro-industriels qui les achètent et les transforment. Le système des contrats assure un marché stable aux produits agricoles - leurs producteurs sont sûrs que la production fournie par eux sera achetée à des prix établis au préalable.

Le système des contrats en tant que forme de l'intégration verticale acquiert, de fait, un contenu nouveau. Il

est conditionné par le rôle actif de l'Etat dans la régulation des rapports mutuels et la suppression des contradictions entre les organisations économiques dans la sphère de l'agriculture (complexes agro-industriels) et dans la sphère des activités industrielles y attenantes (unions économiques d'Etat). Le fait que les complexes agro-industriels, tout comme les unions économiques d'Etat sont des organisations économiques puissantes du même type, par leur essence socio-économique est également d'une grande importance. Leurs relations mutuelles sont établies sur un pied d'égalité.

Les unions économiques d'Etat et les complexes agro-industriels permettent de créer des préalables et des conditions organisationnelles et économiques à une liaison étroite de la production agricole en grand avec la production industrielle sur une vaste échelle et avant tout avec l'industrie alimentaire.

En dehors de la forme contractuelle, dans certains secteurs agricoles et dans les secteurs respectifs de l'industrie alimentaire, des préalables sont également créés à une plus large application de la coordination en tant que forme d'intégration verticale. L'activité efficace de l'Union de production et de recherches sur l'aviculture et ses annexes est en l'occurrence un exemple convaincant. Elle englobe l'Institut d'aviculture, le Centre de production de volailles hybrides, une entreprise pour la production de volailles de race élite et de couples de reproducteurs sélectionnés, des stations d'incubation, des abattoirs de volaille, d'importants combinats avicoles, de grandes entreprises pour la production d'œufs et de chair de volaille. Les conditions appropriées à la coordination de la production et à son traitement indus-

triel se profilent également dans le domaine de l'élevage porcin, dans la production et la transformation du raisin de cuve, des légumes, etc. Les possibilités d'associer rationnellement ces maillons augmentent et ainsi de grandes perspectives s'ouvrent à la réalisation d'une efficacité générale encore plus accentuée.

Des préalables sont créés au développement de combinats industriels agricoles spécialisés. Par la voie de la coordination, on aboutit à l'unité d'organisation, technique et économique dans les stades décisifs : la production de matières premières et leur transformation industrielle. Des conditions sont créées de même à la spécialisation dans la production et la gestion. Cette coordination offre des possibilités de mettre toujours davantage la science au service de la production.

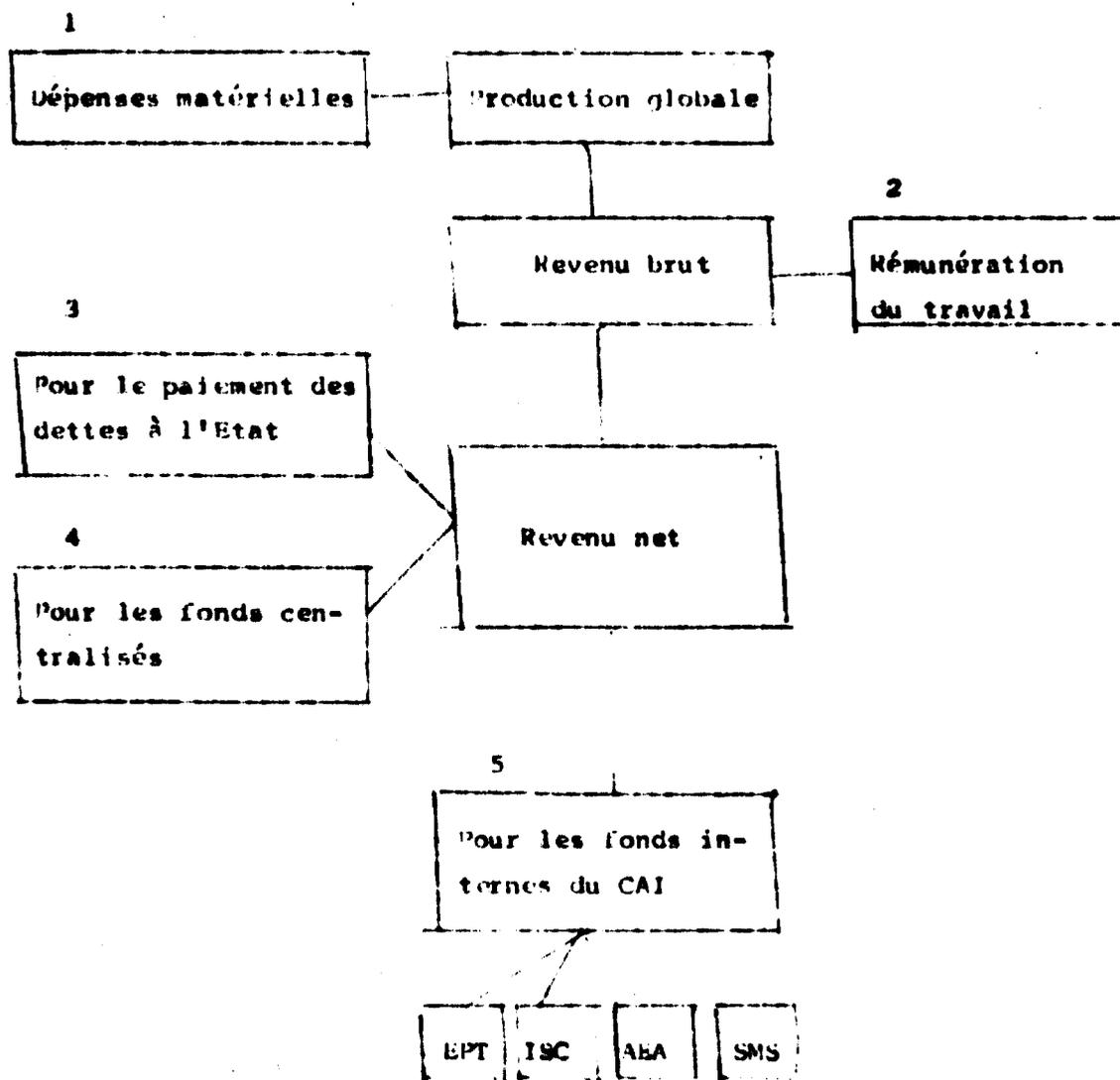
* * *

Telles sont les principales orientations dans la solution de cet important problème du développement de l'économie et du progrès social en Bulgarie. En résolvant ce problème sur une base strictement scientifique, le gouvernement, les citoyens de notre pays sont fermement convaincus qu'ils remporteront des succès réels encore plus grands dans l'augmentation de la production de produits alimentaires et autres - c'est là une des voies de l'élévation du niveau de vie du peuple bulgare, de rehaussement du bien-être matériel et de la culture des paysans coopérateurs et de la classe ouvrière.

SCHEMA DE LA REPARTITION DES REVENUS DANS LES
COMPLEXES AGRO-INDUSTRIELS

Le diagramme ci-dessous montre la continuité de la constitution et de la répartition des revenus dans les complexes agro-industriels :

S c h é m a
de la constitution et de la répartition
des revenus dans les CAI



Dans la production agricole globale sont inclus :

- a) la valeur de la production fournie au cours de l'année ;
- b) la production non finie, suivant les frais de production réels ;
- c) les travaux de construction et de montage ainsi que les grosses réparations faits avec les moyens du complexe d'après les frais de production réels ;
- d) les jeunes plantations durables jusqu'à leur fructification - d'après les frais de production réels ;
- e) les services à d'autres organisations et usagers d'après les prix de la réalisation.

Les dépenses matérielles comprennent tous les frais, réalisés au cours de l'année par rapport à la production globale et sa réalisation, sans les frais destinés au fonds "Rémunération du travail et les surplus pour la sécurité sociale".

La partie qui reste quand on prélève sur la production globale du complexe agro-industriel les dépenses matérielles constitue le revenu net. Sur l'ensemble du complexe agro-industriel on prélève d'abord les sommes destinées au fonds "Rémunération du travail".

Le fonds "Rémunération du travail" comporte les frais destinés à la rémunération du travail des coopérateurs, des ouvriers et des employés de toutes les productions et activités (sans les frais financés par d'autres sources) ; y sont indiqués les normes de travail, les échelles tarifaires et barèmes des salaires, y compris les primes accordées aux coopérateurs et ouvriers, pour la bonne réalisation d'initiatives déterminées, la rémunération supplémentaire en vertu du Code du travail et les autres actes normatifs.

La partie qui reste quand on prélève sur le revenu brut les moyens destinés au fonds "Rémunération du travail" constitue le revenu net. Le revenu net du complexe agro-industriel sert à payer les dettes à l'Etat (impôt sur le revenu net, intérêts pour emprunts, polices d'assurance) et à faire des versements aux fonds centralisés (sécurité sociale d'Etat, pensions des paysans coopérateurs et "Mauvaise récolte, fléaux et action économique"). La partie qui reste du revenu net dans le complexe agro-industriel sert à l'institution des fonds internes suivants :

a) Fonds "Expansion et perfectionnement technique" (EPT). Les moyens de ce fonds proviennent de prélèvements sur le revenu net d'après les normatifs établis ; de décomptes d'amortissement d'après les normatifs établis ; de décomptes d'amortissement pour les moyens de base destinés à la production ; de recettes résultant de la vente et de la liquidation de moyens de base destinés à la production ; d'indemnités provenant d'assurances sur des moyens de base destinés à la production ; d'intérêts pour les fonds, etc.

Les moyens de ce fonds servent à : limiter les investissements destinés à la production, y compris les investissements décentralisés, à décentraliser les investissements de capitaux destinés à la production ; aux grosses réparations de moyens de base destinés à la production ; à compléter les fonds de roulement, desservant la production ; à former et perfectionner les cadres pour la production ; à réaliser des initiatives concernant le développement de la création technique et scientifique de la jeunesse ; à faire des versements au fonds "Automatisation de la production et de la gestion" près le ministère de l'Agriculture et de l'Industrie alimen-

taire, etc.

b) Le fonds "Initiatives sociales et culturelles" (ISC). Les moyens de ce fonds proviennent de prélèvements sur le revenu net d'après les normatifs établis ; de décomptes d'amortissement pour des moyens de base à destination sociale et culturelle ; de la vente et de la liquidation des moyens de base à destination sociale et culturelle ; d'indemnités provenant d'assurances sur des moyens de base à destination sociale et culturelle, etc.

Les moyens du fonds "Initiatives sociales et culturelles" servent à limiter et décentraliser les investissements dans la construction et la réparation de maisons d'habitation, de foyers, de maisons de repos, etc. ; à compléter les moyens circulants dans la sphère des services ; à améliorer les services courants aux coopérateurs, aux ouvriers et employés, à aménager et financer les cantines, les cuisines, les établissements pour enfants, les maisons de repos et les services médicaux ; à octroyer des prestations aux coopérateurs, à accueillir des hôtes et à attribuer des récompenses aux coopérateurs, etc.

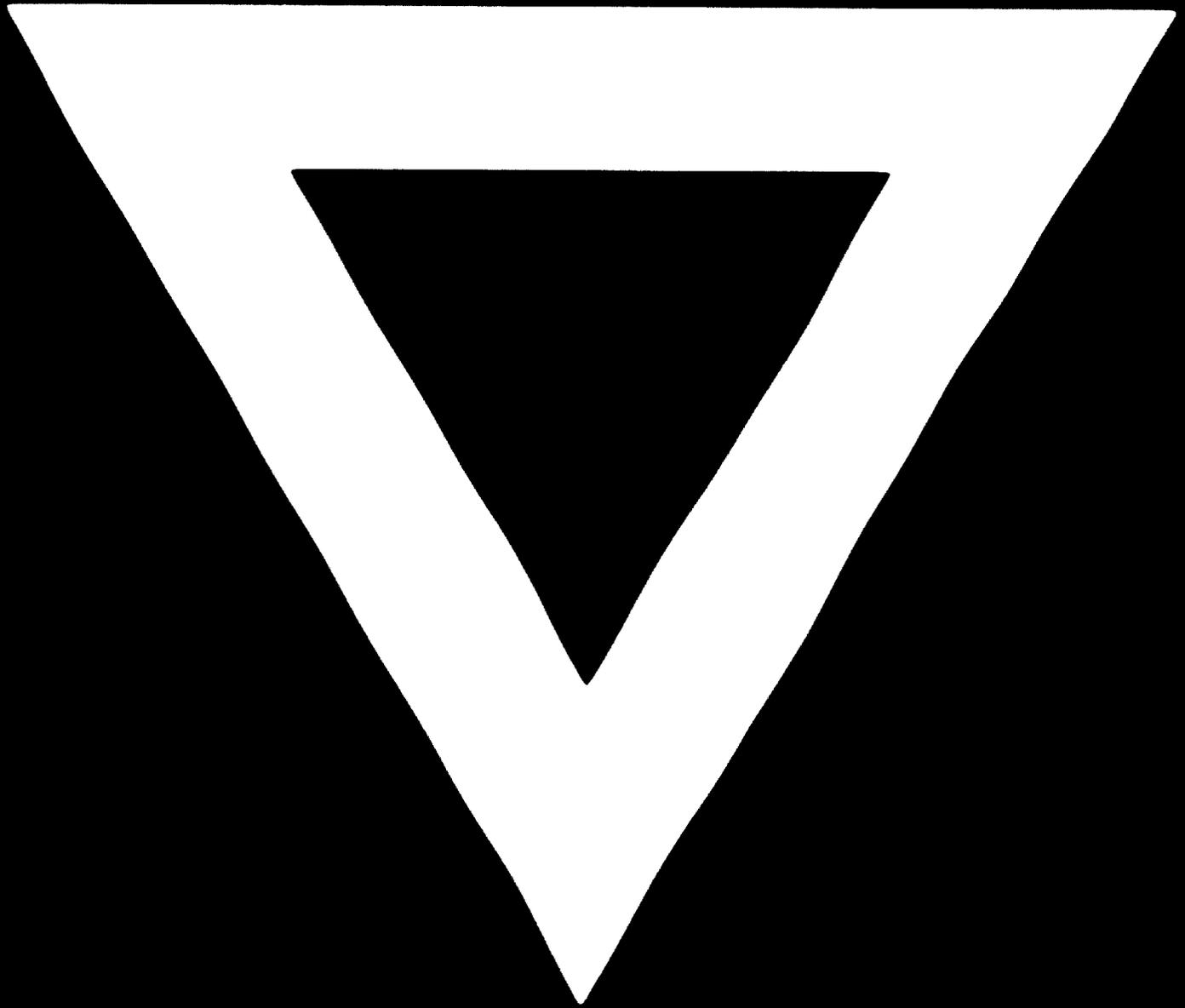
c) Le fonds "Action économique et assistance" (AEA). Les moyens de ce fonds proviennent de prélèvements sur le revenu net d'après les normatifs établis ; ils servent à parer à l'insuffisance du fonds "Rémunération du travail" ; à prêter aide dans le cas de modifications défavorables dans la structure de la production ; à récompenser des collectivités de travail et des travailleurs qui ont remporté de grands succès dans la production, etc.

d) Le fonds "Stimulation matérielle supplémentaire"

(SMS). Les moyens de ce fonds proviennent de prélèvements sur le revenu brut lors de sa répartition ; de prélèvements sur le restant d'après le schéma et de recettes à utilisation déterminée du fonds ABA ; les moyens de ce fonds servent à accorder des primes aux coopérateurs, aux ouvriers et aux employés qui ont accompli et dépassé les plans économiques.



C - 272



77 .07.04